

Respecter les accords signés !

En début de négociation ce mercredi 1^{er} avril, les organisations syndicales dont la **CFE-CGC** ont interpellé la Direction pour lui signifier leur **incompréhension** et **désaccord total** vis-à-vis de **mesures** décidées, **imposées** par certains établissements, secteurs ou managers.

Il ne se passe pas une journée sans que des salariés remontent à la CFE-CGC des demandes de leurs managers pour poser des congés dès la première semaine d'Avril.

Ajouté à cela est arrivée la volonté d'autres de vouloir imposer une journée non-travaillée à tous les télétravailleurs, au nom de la solidarité !

Ceci partant d'une **erreur d'interprétation** de l'avenant à l'accord «heures perdues à récupérer», démontrant que les accords signés ne sont pas compris voire lus.

Pour la **CFE-CGC**, le **télétravail n'est pas une faveur** mais seulement une **manière différente de travailler** qui répond aux exigences sanitaires de cette crise et à l'impératif de poursuivre les activités pour assurer la continuité des opérations.

La direction a reconnu que ces initiatives locales étaient en contradiction avec les termes de notre accord.

Elle s'est engagée à **stopper les interprétations déviantes** et à faire scrupuleusement **respecter les accords négociés**.

Marignane, le 1er avril 2020
(Hélas ce n'est pas un poisson !)